



Fonds au Profit des Victimes
The Trust Fund for Victims



Le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes

14^e réunion annuelle, La Haye, 18-21 avril 2016

Liste de décisions

1. A décidé d'accroître les efforts pour mieux faire connaître le Fonds et mobiliser les donateurs publics et privés pour collecter des fonds pour mener ses activités à bien.
2. A approuvé le montant de 2 378 015 euros engagé pour les projets d'assistance en République démocratique du Congo.
3. A approuvé le montant de 1 983 910 euros engagé pour les projets d'assistance dans le nord de l'Ouganda.
4. A recommandé qu'en 2016, il soit sérieusement envisagé d'élargir à d'autres pays de situation les activités du Fonds relevant de son mandat d'assistance, si les capacités, la sécurité et les ressources le permettent, et a approuvé le montant initial de 600 000 euros engagé pour alimenter la réserve financière générale à cette fin.
5. A approuvé une augmentation de 200 000 euros de la réserve du Fonds aux fins de réparations, le montant total de la réserve s'élevant ainsi à 5 000 000 d'euros. La réserve permet au Conseil de direction de compléter les réparations accordées aux victimes dans le cadre des condamnations prononcées par la CPI.
6. A approuvé l'adoption des objectifs stratégiques du Fonds et du Plan de suivi des performances s'y rapportant.
7. A approuvé le plan de travail annuel pour 2016, ainsi que les hypothèses retenues dans le budget ordinaire pour 2017.
8. A décidé d'organiser la prochaine réunion du Conseil de direction le 15 novembre 2016, en même temps que la réunion de l'Assemblée des États parties.